

Direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal

4555, rue de Verdun, local 208
Verdun (Québec) H4G 1M4

Téléphone: 514 765-7075

AVIS IMPORTANT

Le 6 août 2015

**Objet : Travaux majeurs de réfection de la rue Riverview
entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne**

Madame, Monsieur,

L'arrondissement de Verdun procédera, à compter du 11 août prochain, à des travaux majeurs de reconstruction dans votre rue. Outre la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, le chantier comprend notamment le remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial, le remplacement des tuyaux de services sur la propriété publique et la plantation d'arbres. La durée approximative totale prévue pour ce chantier est de **dix (10) semaines**.

Collecte des matières résiduelles

Pour la **collecte des matières résiduelles** (déchets, recyclage et résidus alimentaires), nous vous demandons de mettre vos sacs et bacs devant votre adresse, entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage.

Pour la **collecte des résidus verts**, les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».

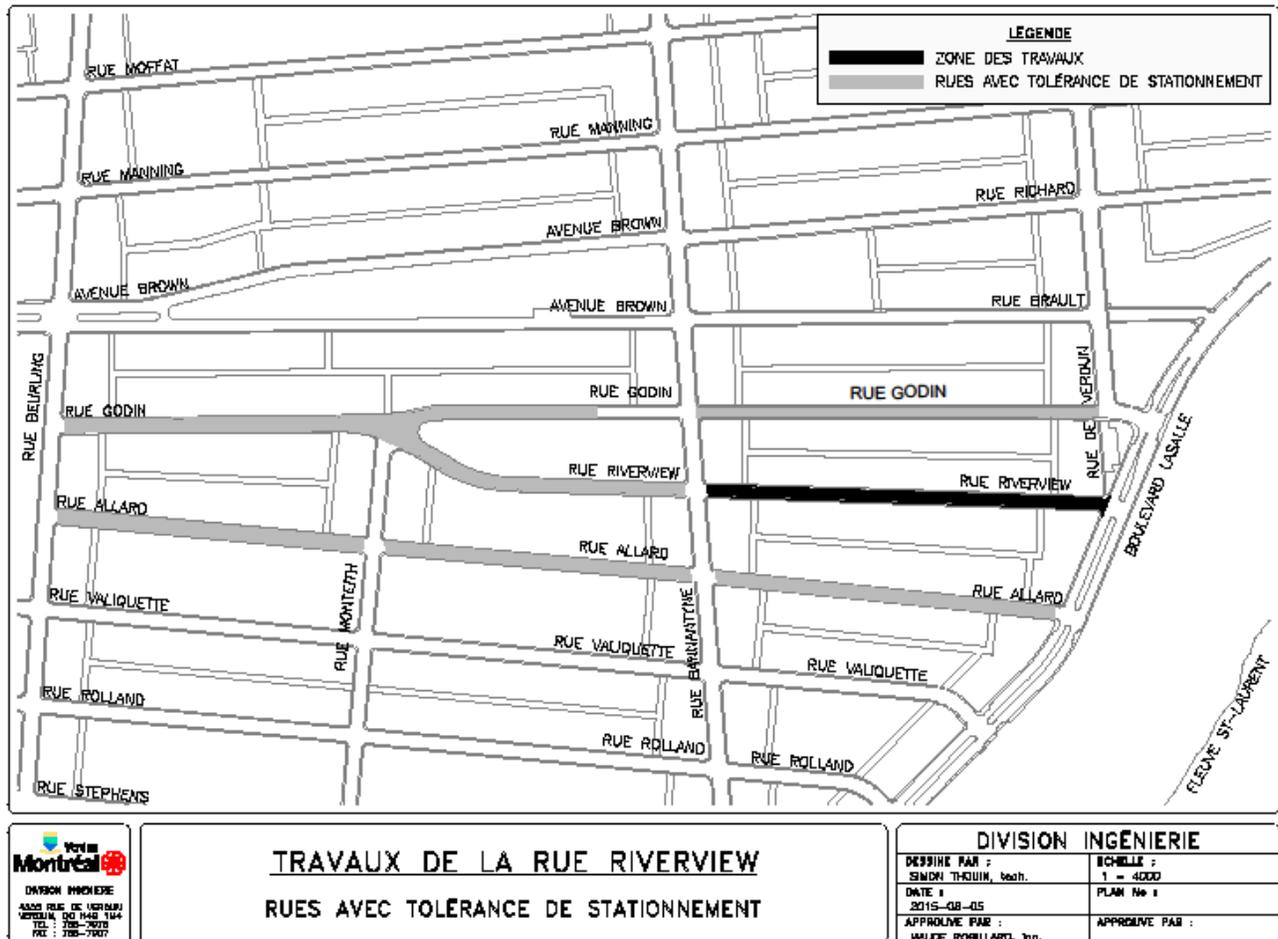
Tolérance de stationnement

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place. Comme mesure temporaire, **valide seulement du 11 août au 30 septembre 2015**, le **stationnement** sera autorisé en tout temps sur les deux (2) côtés des rues suivantes :

- **Rue Godin** entre le Boul. LaSalle et la rue Beurling
- **Rue Allard** entre le Boul. LaSalle et la rue Beurling

Durant cette période, l'Arrondissement n'émettra donc pas de constats d'infraction en rapport avec la réglementation régie par les panneaux habituels sur l'entretien de ces rues. Vous devez, par contre, respecter toutes les autres interdictions de stationnement (bornes d'incendie, arrêts d'autobus, etc.).

...2 (verso)



Soyez assurés que nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux pourraient vous causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en réduire les impacts négatifs.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 3-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.